

Dossier : Que sont les villes lecture devenues ?

PROPOSITIONS D'ACTIONS

UN INSTITUT DÉPARTEMENTAL

Le texte ci-après est une contribution de l'AFL à la mise en place d'une structure départementale d'aide aux villes engagées dans une politique de lecture. C'est un document élaboré à l'issue d'une audience auprès du Préfet du Val d'Oise, audience faisant suite à un travail d'information et d'exploration du Groupe Local de ce département auprès de municipalités à propos du projet des Villes-lecture. Nous le reproduisons dans son entier car il explore quelques aspects de ce que pourrait être un Institut départemental au service de Villes engagées dans une politique concertée de lecture. Dans l'état actuel des choses, cet institut devrait prendre appui sur l'existence du groupe-recherche de l'AFL qui, au niveau national et en liaison avec l'INRP, s'efforce de développer des actions semblables. Le groupe local de l'AFL du Val d'Oise en serait le relais sur le terrain.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS

1 PRÉAMBULE

Toutes les communes du département sont, de fait, engagées dans des actions en faveur de la lecture parce qu'elles aident des institutions (écoles, centres de loisirs, organismes de formation, par exemple) ou des associations (culturelles, de quartier, etc.) et parce qu'elles organisent elles-mêmes des services (bibliothèque municipale, ...) ou des manifestations en faveur du livre. La multiplication de telles opérations pose, de là même du débat sur un incontestable transfert des charges, la question de leur cohérence et de leur complémentarité et ceci de manière d'autant plus urgente que de grands axes transversaux les recoupent désormais : ainsi des politiques d'intégration (**RMI**) et d'immigration (**FAS**), d'emploi, de formation, de lutte contre l'échec scolaire (**ZEP**), etc. qui viennent renforcer les exigences de mise en réseau des politiques culturelles et scolaires traditionnelles.

La logique de la décentralisation incite donc les municipalités à exercer une responsabilité accrue dans la définition et coordination d'une **politique concertée** de lecture entre les différents partenaires intervenant sur leur territoire. C'est ainsi que plusieurs communes du département, en liaison avec l'AFL, se sont engagées plus avant dans la voie de qui pourrait préfigurer un statut de **Ville-Lecture**. Dans cette entreprise qui constitue à bien des égards une véritable convergence d'innovations sociales, les communes sont souvent démunies pour trouver les aides dont elles auraient en ce qui concerne :

1. **l'évaluation** de la situation de départ et des effets des actions entreprises,
2. des possibilités **d'expertise** pour contribuer à l'élaboration de priorités de travail,
3. les instances de **formation** associées à l'expérimentation et à l'inter-partenariat,
4. des lieux **d'expérimentation** et de recherche analysant les opérations et proposant de nouvelles pistes.

Face à ces questions qui se posent en des termes nouveaux et plus communautaires, les réponses classiques sont souvent inappropriées car issues d'institutions qui, jusqu'ici, n'avaient pas comme première nécessité d'élaborer entre elles une politique cohérente et complémentaire. Les municipalités, loin de trouver les aides dont elles ont besoin, sont parfois freinées par la nature des propositions techniques qui leur sont faites et nombre d'entre elles ont songé à se réunir pour se doter collectivement des instances qui leur font défaut individuellement. C'est même une des premières raisons pour que se constitue une **Fédération Nationale des Villes-Lecture** mais la tâche n'est pas aisée et il est probable, par ailleurs, qu'un niveau plus décentralisé que celui d'une Fédération Nationale corresponde mieux à la nécessité de l'expérimentation et de la réflexion en circuit court.

Il ne fait pas de doute, dans ces conditions, que les **instances départementales** peuvent jouer un rôle déterminant auprès des municipalités qui se lancent dans la mise en oeuvre d'une politique de lecture en tenant à leur disposition, à titre expérimental, des *structures d'appui, de réflexion, d'observation, de formation, d'évaluation, d'expérimentation et de conseil* dont elles ont collectivement besoin. Le présent document vise à définir quelques éléments sur lesquels appuyer la création, en liaison avec l'AFL, de ce qui pourrait préfigurer un Institut départemental au service des Villes-Lecture.

2 DOMAINES D'INTERVENTIONS D'UN INSTITUT DÉPARTEMENTAL POUR LA LECTURE

Les besoins des communes peuvent se décrire sous quatre aspects :

1 L'évaluation

Qu'il s'agisse de décrire une situation à un moment donné ou qu'il s'agisse de mesurer les effets des actions entreprises, les collectivités locales ont besoin de stratégies et d'outils d'évaluation au moins dans trois directions :

- **les pratiques de lecture des "gens"** : leurs différents rapports à l'écrit (vie personnelle, familiale, sociale, professionnelle,...) et l'usage qu'ils en font (budget-temps) ; les représentations qu'ils ont de l'écrit, de sa fonction, de son partage, de son pouvoir, de la littérature ; les circuits de lecture (ou de non-lecture) dans lesquels ils sont intégrés.
- **le fonctionnement des institutions** qui interviennent dans le livre et la lecture ; BCD ou CDI des établissements scolaires, bibliothèques de lecture publique, de comités d'entreprise, d'associations, etc. ; les modes d'action des centres de loisirs, des associations culturelles, des lieux de formation d'adultes ; l'analyse des écrits proposés par les différentes institutions, la presse locale...
- **les circuits de distribution** et de promotion : le réseau des librairies et des maisons de la presse ; l'intervention des médias (radio locales, bulletin municipal), des associations...

2 Conseil-expertise

Les communes devraient pouvoir être conseillées (sous forme d'audit, par exemple), lors de leur élaboration de plans d'action à partir de l'analyse de l'existant. Cette expertise suppose une entente autour de grands axes dont la convergence dessine réellement une politique. L'AFL, pour sa part, propose une plate-forme qu'elle a expérimentée et qu'elle fait évoluer dans des contextes aussi différents qu'une ville, un quartier, une bibliothèque, un comité d'entreprise, un lieu de formation, etc. Cette proposition s'efforce de tenir compte, en les adaptant, des sept préoccupations suivantes :

- **ré-implication** de chacun dans la responsabilité et le pouvoir sur les différents aspects de sa vie.

L'augmentation du nombre de lecteurs passe par une évolution dans le partage du pouvoir, de l'implication et de la responsabilité collectives et individuelles. Une collectivité ne secrète finalement que le nombre de lecteurs dont elle a besoin, c'est-à-dire de gens capables d'éprouver, de partager et de pratiquer un certain mode de rapport au monde, un comportement construit sur la distanciation et la théorisation de l'expérience en cours pour la transformer et la comprendre.

- **autres regards sur les écrits existants**

et éclosion de modes nouveaux de lecture. Développer la lecture, c'est favoriser des processus d'observation, d'analyse, d'étude et de distanciation vis-à-vis des écrits eux-mêmes plutôt que de travailler sur le mode du prosélytisme comme si le non-lecteur était un incrédule qu'il urgeait de convertir. Ce qui doit être recherché, c'est l'implication de chacun dans la connaissance et la compréhension du fonctionnement de l'écrit en tant qu'objet social. La lecture n'est ni une fuite, ni une évasion, ni une "distraction" mais l'outil qui permet de dépasser les apparences.

- **information** large et permanente sur la nature et les enjeux de la lecture.

On ne devient pas lecteur à son insu mais par une démarche volontaire qui s'appuie sur des prises de conscience multiples, aussi bien pour la manière d'apprendre que pour la remise en cause du statut du non-lecteur, enfant ou adulte. Ce travail permanent d'information doit souvent passer par d'autres moyens que l'écrit pour toucher les non-lecteurs sur leurs lieux de vie.

- **multiplication de circuits courts** de production et de diffusion de nouveaux écrits.

L'extension du nombre de lecteurs passe par le développement d'écrits travaillant, dans leur conception, des référentiels et des points de vue différents de ce qui s'écrit aujourd'hui pour le cercle relativement restreint des lecteurs. En d'autres termes, pour impliquer davantage de lecteurs, l'écrit doit, non s'appauvrir mais, au contraire, gagner en rigueur, être capable d'approfondir des expériences humaines plus diversifiées. Ces écrits ne pourront émerger qu'à travers le frottement et la confrontation avec les nouveaux lecteurs eux-mêmes dans un processus d'invention réciproque, d'échange et de création où s'inventent en même temps des textes, des auteurs, des lecteurs pour d'autres regards sur le monde.

- **complémentarité des institutions** et des équipements mis en réseau.

Devenir lecteur, c'est accéder à l'autodidactie, c'est avoir accès aux écrits sociaux là où ils existent et en particulier dans les équipements collectifs. Ce pouvoir suppose de la part des médiateurs un effort de mise en réseau, un travail permanent d'information diversifiée sur les écrits en même temps que des actions de formation à l'accès des aides disponibles. Ce n'est que par l'effort convergent et discret de tous les lieux de vie afin de former un maillage serré que seront réunies les conditions pour chacun d'un véritable statut de lecteur.

- **formation continue** des coéducateurs pour des actions communes.

L'augmentation du nombre de lecteurs passe par le relais d'une multitude de formateurs, institutionnels ou non, qu'il s'agisse d'enseignants, de parents, de bibliothécaires, d'éducateurs, d'animateurs de centres de loisirs, de travailleurs sociaux, d'intervenants dans les associations... Il est impossible que ces acteurs apportent leur concours à une politique de lecture s'ils n'ont pas la possibilité de théoriser ensemble des pratiques communes. La

formation, comme la recherche, doit être un dispositif d'accompagnement de l'innovation sociale.

• **recours aux technologies modernes** pour le perfectionnement des techniques de lecture. La lecture met en oeuvre des processus d'une nature et d'une complexité sans commune mesure avec ceux que requiert l'utilisation rudimentaire de l'écrit sur le mode alphabétique dont disposent encore aujourd'hui près de 70% des individus. C'est dire qu'un important investissement méthodologique doit être opéré, tant dans l'apprentissage initial que dans les phases de nécessaire perfectionnement. Il en est de même pour ce qui concerne la production d'écrits et l'usage des technologies qui feront de l'édition une activité largement communautaire. Les progrès de la lecture ne sont pas séparables du progrès en général dont ils sont à la fois cause et conséquence.

Ainsi, la solution dépendrait-elle d'une prise en charge de ces préoccupations par la collectivité tout entière et pour l'ensemble des aspects qui le constituent :

- comment faire évoluer le statut professionnel, social, familial des individus pour que l'écrit devienne un des outils de leur interprétation du monde ?
- comment constituer des réseaux d'écrits souples et proches où chacun, enfant ou adulte, puisse, à partir de son expérience, être témoin, acteur et auteur d'actes de lecture et d'écriture pour s'affirmer et faire surgir d'autres représentations ?
- peut-on concevoir une politique de lecture qui ne se développe pas sur les lieux-mêmes de vie des gens ?
- peut-on envisager une telle démarche si elle ne s'attaque pas d'abord à la seule cause de la non-lecture : l'état d'impuissance, d'irresponsabilité, de résignation, d'exclusion de toutes situations d'analyse, de réflexion et de décision ?

La commune apparaît bien comme le lieu privilégié où sont réunies les conditions d'une évolution rapide vers le statut de lecteur : l'individu y est impliqué dans les réseaux croisés de la famille, du quartier, de la gestion locale, de l'éducation, de la santé, du loisir, de l'information, de la consommation, de la vie associative, du travail et de l'activité militante, de tout ce qui s'interconnecte pour produire la citoyenneté : à la crèche, à l'école, dans les activités péri-scolaires, à la bibliothèque, dans les entreprises, dans l'animation et la formation des adultes, dans les activités socio-culturelles et sportives, dans les radios et la presse locales, dans les services collectifs (santé, logement, urbanisme, etc.)...

3 FORMATION

Dans les périodes de transition où les évolutions sont en relation étroite à l'innovation, la formation joue un rôle délicat puisqu'elle est censée transmettre des savoir-faire alors que ceux-ci sont en train, précisément, de s'élaborer. Dès lors, la formation peut difficilement être séparée de la recherche-action ; elle en devient une composante essentielle : la formation continue est ce qui accompagne et rend possible l'innovation. C'est dire qu'elle doit en avoir les caractéristiques.

Les communes ont besoin d'être assurées que les acteurs qui participent à leur politique de lecture s'appuient sur des dispositifs de formation qui sont préoccupés par les mêmes objectifs et qui se reconnaissent dans les mêmes stratégies. Aussi le module formation d'un éventuel Institut départemental d'appui aux politiques communales de lecture (IDAPCL) devrait-il

s'intéresser à la formation des formateurs de formateurs simplement en travaillant avec eux dans quatre directions :

- **Formation inter-institutionnelle** : au niveau départemental, il serait nécessaire de s'assurer que les enseignants, les animateurs, les bibliothécaires, les libraires, les travailleurs sociaux, les formateurs d'adultes, les responsables de politique culturelle et les élus bénéficient de moments de formation définis, non plus verticalement par rapport à leur métier, mais transversalement par rapport à leurs objectifs communs. Ces formations communes au profit des acteurs du terrain communal ont tout intérêt à être conçues et suivies à l'échelon qui fédère les besoins de plusieurs collectivités locales.

- **Formation axée sur l'analyse des pratiques** : cette formation s'adresse à des personnes ayant déjà une expérience professionnelle et engagées dans sa transformation. C'est donc en s'appuyant sur les pratiques, en confrontant des pratiques différentes visant les mêmes objectifs, en observant leur déroulement et leurs effets, en procédant aux investissements théoriques nécessaires pour les transformer, en mettant l'accent sur les processus de théorisation des actions concrètes, c'est sur toutes ces bases que doit se développer une formation qui accompagne et rend possible l'innovation.

- **Formation elle-même partie prenante de la recherche-action** : c'est au contact des terrains les plus novateurs, et à propos de leurs entreprises que doit se faire la formation. Cette remarque qui est tellement évidente pour la médecine ou l'industrie reste toujours un peu suspecte en matière d'éducation où l'idée semble encore couramment admise qu'il faudrait d'abord apprendre à faire ce qu'il ne faut plus faire pour rencontrer ensuite les pratiques nécessaires ! La formation inclut donc la participation à une démarche scientifique

- **Formation débouchant sur la production d'outils de généralisation.** De même que les personnes en formation sont au contact des expériences nouvelles, de même il est indispensable qu'elles ne s'enferment pas dans un statut de consommateur de formation mais qu'elles s'inscrivent dans un plan plus général de formation ouvert sur l'extérieur et produisent des outils utilisables par tous qui démultiplient les bénéfices des investissements entrepris. Ainsi, la formation joue-t-elle pleinement son rôle entre la recherche, l'innovation et l'expérimentation d'une part et les lieux ordinaires des pratiques, d'autre part.

4 RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION

La nécessité d'inventer des démarches communes pour répondre à la volonté d'assurer à tous une meilleure maîtrise de l'écrit impose le développement d'un secteur de recherche et d'expérimentation car il n'existe pas, pour le moment, de solutions satisfaisantes. Aussi, dans quelques domaines bien précis (apprentissage initial, formation d'adultes, animation de quartier, politique des bibliothèques municipales, par exemple), des opérations expérimentales doivent être menées, soigneusement décrites et évaluées pour en tirer des enseignements et définir de nouvelles pistes d'actions.

C'est dire la nécessité que certains lieux acceptent, pour une durée déterminée, de devenir "chargés d'expérimentation" et qu'une équipe de chercheurs puisse suivre, avec un regard scientifique, le déroulement et les effets de leur démarche

EN BREF...

Ces quatre grandes fonctions :

ÉVALUATION, EXPERTISE, FORMATION, RECHERCHE constituent quatre volets complémentaires de l'aide globale dont des communes ont besoin pour avancer dans la mise en oeuvre d'une politique de lecture. Chacune de ces quatre fonctions peut difficilement se concevoir et se développer sans l'apport des trois autres. D'où l'intérêt d'une structure légère et polyvalente créée au niveau départemental et offrant ses services aux municipalités en attendant que celles-ci, lorsqu'elles seront plus avancées, prennent en main la gestion d'un institut pour la lecture.

LES PARTENAIRES

Une telle politique concerne, à l'échelon départemental et municipal, les organismes les plus divers dont nous ne faisons ici qu'ébaucher l'énumération :

1 AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT

- la BCP
- les services de la DATAR
- le CDDP relais de CRDP
- les services responsables de la formation des personnels départementaux
- le GDLI antenne du GPLI
- les circuits de distribution des livres et de la presse
- la Chambre de Commerce
- la presse départementale
- les commissions spécialisées du Conseil général
- la DDTE
- l'ANPE
- la DASS
- le CDAF
- les instances qui ont en charge le RMI et le POI

2 AU NIVEAU DES COMMUNES

- la Bibliothèque municipale
- les établissements scolaires
- la formation du personnel communal (CNFPT)
- les Affaires sociales (le BAS et au-delà le RMI et le CLI)
- le secteur emploi et affaires économiques
- le secteur Enfance/loisirs
- l'office municipal culturel
- la mission locale (PAIO)
- le secteur communication (bulletin municipal, radio locale, etc.)

3 LES ORGANISMES DE FORMATION

- les GRETA
- le secteur associatif qui a en charge la formation et l'insertion
- les centres AFPA
- les Écoles Normales (et bientôt les IUFM)
- les Universités

4 LA VIE ASSOCIATIVE

- les Associations de Parents d'élèves
- les mouvements d'éducation populaire
- les Associations d'usagers
- les Associations à caractère sportif et culturel
- les mouvements de jeunesse

5 LES ENTREPRISES

- les Directions du personnel et de la Formation
- le FAF
- les organisations syndicales
- les Comités d'entreprise (à travers les bibliothèques, les activités sociales, les vacances et les loisirs et leur rôle dans le plan de formation).

On voit bien, par cette liste qui est loin d'être complète, que tous les domaines d'activités sont concernés, ou directement comme prestataires de services ayant des rapports avec l'écrit, ou indirectement à travers le rapport à l'écrit qu'ils attendent de leur public. On voit également le nombre d'acteurs impliqués dans ces actions, les budgets concernés tant au niveau départemental que local, et donc l'intérêt qu'il y a à ce que tous les organismes coopèrent à travers un Institut qui les aide à conduire une politique commune.

UNE STRUCTURE POSSIBLE

On peut IMAGINER qu'une structure se mette en place, à titre expérimental, en septembre. Et qu'elle se donne, dans un premier temps, une priorité de travail avec quelques communes déjà bien engagées dans une réflexion communautaire à propos de la lecture et en relation avec l'équipe qui formera le noyau initial de ce qui tiendra lieu d'Institut. Et qu'elle mette l'accent, entre toutes ces communes, en s'appuyant sur ce qu'elles font déjà, particulièrement sur :

- **les actions liées à la mise en oeuvre du RMI.**

PAR EXEMPLE : recenser et analyser les opérations mises en place dans le cadre des 20% confiés aux collectivités pour produire de l'insertion ; entreprendre une formation de quelques personnels (élus, travailleurs sociaux, animateurs) à propos de l'étude d'un certain nombre de cas concrets ; créer un secteur expérimental dans une des communes et observé (évalué, conseillé) par l'ensemble du dispositif.

- **les actions à destination des publics migrants (adultes et jeunes).**

PAR EXEMPLE : repérer dans chaque commune les parents d'élèves du primaire ou de la maternelle relevant du dispositif FAS ; voir dans quelle structure sociale et professionnelle se trouvent ces adultes (chômage, formation, emploi, famille) ; tenter d'agir auprès d'eux (dans l'entreprise, dans le quartier ou dans la vie associative) en tant qu'adultes et dans le statut qui est le leur (et non en tant que parents) pour qu'ils développent, à leur propre compte, un meilleur statut de lecteur; évaluer l'impact de cette modification sur l'attitude scolaire des enfants. En bref, donner un contenu à cette assertion : Pour que les enfants progressent, il faut que les parents réussissent...

• **les actions centrées sur les ZEP**

PAR EXEMPLE : faire un audit de la manière dont chaque institution vit son engagement dans l'action au niveau d'une ZEP ; définir ainsi les cohérences, complémentarités, double-emplois, contradiction, annulations, etc. ; décrire l'impact des pratiques en termes d'assistanat ou de responsabilisation des publics ; proposer des actions de formation communes à partir des dispositifs institutionnels...

On voit bien comment ces trois actions font appel aux démarches d'évaluation, d'expertise, de formation et de recherche développées précédemment. Mais il ne s'agit pas de se substituer aux acteurs en jouant les experts et les guides. Le rôle d'un tel organisme est fondamentalement d'être un outil à la disposition des communes, parties prenantes de leur mode d'action et permettant à chacune de profiter des avancées de toutes.

BUDGET ET CALENDRIER

Pour un fonctionnement d'une année, il faut imaginer :

- 3 personnes à temps plein fournies par le département et formées par l'AFL. 800 000 F
- des contrats extérieurs passés avec la Recherche, l'Université... 400 000 F
- fonctionnement (local, téléphone, secrétariat, déplacements, productions d'outils...400 000 F
- TOTAL : 1 600 000 F

Il s'agit de grandes masses qui auraient besoin d'être affinées et qui pourront se solder d'une autre manière, par exemple, par des postes mis à disposition par les grands organismes, par des appuis matériels proposés par les collectivités, etc.

Si ce projet voit le jour, il est indispensable qu'il fonctionne sous le contrôle d'une commission réunissant les représentants des communes concernées et des organismes financeurs : Conseil Général, Mission Dauge (DSQ), FAS et RMI, etc.

L'AFL